

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 385

Règlement pour décréter un emprunt de 100 000 \$ et une dépense de 525 000 \$ pour l'exécution de travaux au poste de pompage numéro 8 de la Ville

[\(Rés. 24-06-444\)](#)

REFONTE ADMINISTRATIVE

(incluant l'amendement de la résolution numéro 24-06-444)

Mise en garde

Le lecteur est par les présentes avisé que toute erreur ou omission qui pourrait être relevée dans le texte ci-après n'a pas pour effet de diminuer le caractère exécutoire des règlements et amendements, tels que sanctionnés dans leur version originale. Pour vérifier les dispositions applicables, veuillez consulter le texte officiel au Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Mont-Laurier.

La présente version constitue une refonte administrative qui n'a pas de valeur juridique officielle. Certaines erreurs typographiques évidentes ont pu être corrigées.

OBJET : Ce règlement vise à décréter un emprunt de 100 000 \$ et une dépense de 525 000 \$ pour l'exécution de travaux au poste de pompage numéro 8 de la Ville, incluant la station de pompage, les vannes 1 et 2 (sortie PP8 et entrée STEU), les travaux électriques et le bâtiment.

[\(Rés. 24-06-444\)](#)

ARTICLE 1 :

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux au poste de pompage numéro 8 de la Ville dont le montant total est estimé à 525 000 \$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée en date du 24 mars 2024 par monsieur Marc-André Lajoie, ingénieur municipal, et vérifiée par monsieur Steve Pressé, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie, lequel document fait partie intégrante des présentes comme annexe « I ».

[\(Rés. 24-06-444\)](#)

ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 525 000 \$ pour les fins du présent règlement.

[\(Rés. 24-06-444\)](#)

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 100 000 \$ sur une période de 20 ans.

[\(Rés. 24-06-444\)](#)

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir à un montant de 525 000 \$ des dépenses engagées pour des travaux au poste de pompage numéro 8 de la Ville, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

[\(Rés. 24-06-444\)](#)

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

La Ville pourvoira à la dépense engagée relativement à l'exécution de travaux au poste de pompage numéro 8 de la Ville en affectant le paiement comptant d'une partie du solde de la contribution à être versée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence Canada Québec (T.E.C.Q.) pour un montant de 425 000 \$, tel que démontré à la résolution 23-11-749 ainsi que dans la reddition de compte, lesquels documents font partie intégrante des présentes comme annexe « II ».

[\(Rés. 24-06-444\)](#)

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

[\(Rés. 24-06-444\)](#)

ARTICLE 7 :

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 385

ANNEXE « I »

(Rés. 24-06-444)

ESTIMATION DES COÛTS

Règlement d'emprunt - 1

Poste de pompage #8 rue Godard

Station de pompage PP8							
Art.	Item	Prix un.	Qté.	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant total
1.01	Fourniture et installation de pompe 30 HP	25 000,00 \$	2	unité	50 000,00 \$	2 493,75 \$	52 493,75 \$
1.02	Organisation du chantier	30 000,00 \$	1	unité	30 000,00 \$	1 496,25 \$	31 496,25 \$
1.03	Ingénierie	20 000,00 \$	1	unité	20 000,00 \$	997,50 \$	20 997,50 \$
1.04	Fourniture et installation d'une polee	15 000,00 \$	1	unité	15 000,00 \$	748,13 \$	15 748,13 \$
1.05	Travaux d'aménagement	22 000,00 \$	1	unité	22 000,00 \$	1 037,25 \$	23 037,25 \$
1.06	Travaux de contrôle	75 000,00 \$	1	unité	75 000,00 \$	3 740,63 \$	78 740,63 \$
1.07	Aménagement dans la station	100 000,00 \$	1	unité	100 000,00 \$	4 997,50 \$	104 997,50 \$
1.08	Travaux de structure	10 000,00 \$	1	unité	10 000,00 \$	498,75 \$	10 498,75 \$
1.09	Travaux de déviation temporaire des égouts	10 000,00 \$	1	unité	10 000,00 \$	498,75 \$	10 498,75 \$
TOTAL					332 000,00 \$	16 538,51 \$	348 538,51 \$

Vanne #1 (sortie PP8)							
Art.	Item	Prix un.	Qté.	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant total
2.01	Vanne 250 mm à proposé + fonte	5 000,00 \$	1	unité	5 000,00 \$	249,38 \$	5 249,38 \$
2.02	Manchon de raccordement 250 mm à proposé	1 000,00 \$	2	unité	2 000,00 \$	99,75 \$	2 099,75 \$
2.03	Temps machinerie + homme	3 500,00 \$	1	unité	3 500,00 \$	174,56 \$	3 674,56 \$
2.04	Sous-fondation - emprunt granulaire MG-112 (200 mm ép.)	25,00 \$	15	tonne	375,00 \$	18,70 \$	393,70 \$
2.05	Fondation intermédiaire - pierre concassée MG-20 (200 mm ép.)	30,00 \$	10	tonne	300,00 \$	14,96 \$	314,96 \$
TOTAL					11 175,00 \$	567,35 \$	11 742,35 \$

Vanne #2 (entrée STEU)							
Art.	Item	Prix un.	Qté.	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant total
2.06	Vanne 250 mm à proposé + fonte	5 000,00 \$	1	unité	5 000,00 \$	249,38 \$	5 249,38 \$
2.07	Manchon de raccordement 250 mm à proposé	1 000,00 \$	2	unité	2 000,00 \$	99,75 \$	2 099,75 \$
2.08	Temps machinerie + homme	3 500,00 \$	1	unité	3 500,00 \$	174,56 \$	3 674,56 \$
2.09	Sous-fondation - emprunt granulaire MG-112 (200 mm ép.)	25,00 \$	15	tonne	375,00 \$	18,70 \$	393,70 \$
2.10	Fondation intermédiaire - pierre concassée MG-20 (200 mm ép.)	30,00 \$	10	tonne	300,00 \$	14,96 \$	314,96 \$
2.11	Pavage de béton bitumineux - couche de base - E-SG-10 (50 à 70 mm ép.)	350,00 \$	5	tonne	1 750,00 \$	87,28 \$	1 837,28 \$
TOTAL					12 925,00 \$	644,63 \$	13 569,63 \$

Travaux électriques							
Art.	Item	Prix un.	Qté.	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant total
3.01	Fourniture et installation du panneau électrique	30 000,00 \$	1	unité	30 000,00 \$	1 496,25 \$	31 496,25 \$
3.02	Plan et devis pour panneau électrique	10 000,00 \$	1	unité	10 000,00 \$	498,75 \$	10 498,75 \$
3.03	Démontage et mise en service de la station	5 000,00 \$	1	unité	5 000,00 \$	249,38 \$	5 249,38 \$
3.04	Fourniture et installation d'une sonde de niveau en continu	5 000,00 \$	1	unité	5 000,00 \$	249,38 \$	5 249,38 \$
TOTAL					50 000,00 \$	2 493,76 \$	52 493,76 \$

Bâtiment							
Art.	Item	Prix un.	Qté.	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant total
4.01	Fourniture et installation de bandeaux d'asphalte et de soffite	10 000,00 \$	1	unité	10 000,00 \$	498,75 \$	10 498,75 \$
4.02	Fourniture et installation de revêtement d'aluminium	5 500,00 \$	1	unité	5 500,00 \$	274,31 \$	5 774,31 \$
4.03	Fourniture et installation d'un réservoir de diesel (250 gallons)	8 500,00 \$	1	unité	8 500,00 \$	423,94 \$	8 923,94 \$
4.04	Fourniture et installation d'une dalle en béton sous le réservoir diesel	5 500,00 \$	1	unité	5 500,00 \$	274,31 \$	5 774,31 \$
4.05	Réaménagement des pentes et mise place d'asphalte recyclé (pente, drainage)	9 500,00 \$	1	unité	9 500,00 \$	473,81 \$	9 973,81 \$
4.06	Fourniture et installation de ballons (boiler électrique et réservoir diesel)	2 000,00 \$	4	unité	8 000,00 \$	399,00 \$	8 399,00 \$
TOTAL					47 000,00 \$	2 344,12 \$	49 344,12 \$

Total des travaux							
Art.	Item	Prix un.	Qté.	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant total
Sous-total					453 100,00 \$	22 598,37 \$	475 698,37 \$
5.01	Impôts : s 10%				46 569,52 \$	2 342,11 \$	49 311,63 \$
Total de ces travaux					500 059,52 \$	24 940,48 \$	525 000,00 \$

Préparé par: _____
Marc-André Lajoie, ing.
Service des Travaux publics et de l'Ingénierie

Véifié par: _____
Olivier Proulx, ing.
Service des Travaux publics et de l'Ingénierie

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 385

ANNEXE « II »

(Rés. 24-06-444)



Extrait du procès-verbal du conseil municipal
de la
VILLE DE MONT-LAURIER

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 27 novembre 2023.

Sont présents : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé

formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

23-11-749

**DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DE LA TAXE SUR L'ESSENCE**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

La Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

La Ville s'engage à atteindre le seuil minimale d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des 5 années du programme.

La Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Copie certifiée conforme

(Signé) Daniel Bourdon, maire

Ce _____

(Signé) Stéphanie Lelièvre, greffière

Greffière

Dossier : 208-140-271

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2024

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	14 232
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	4 524 625 \$
Contribution gouvernementale (montant visé par la programmation de travaux)	6 672 673 \$
Total des investissements à réaliser	11 197 298 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	68 772 \$	68 772 \$
2023-2024	0 \$	73 958 \$	73 958 \$
2024-2025	785 041 \$	0 \$	785 041 \$
Total	785 041 \$	142 730 \$	927 771 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	35 000 \$	0 \$	35 000 \$
Total	35 000 \$	0 \$	35 000 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	16 663 \$	16 663 \$
2020-2021	0 \$	1 151 499 \$	1 151 499 \$
2021-2022	0 \$	1 895 060 \$	1 895 060 \$
2022-2023	0 \$	1 217 369 \$	1 217 369 \$
2023-2024	0 \$	1 429 311 \$	1 429 311 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	5 709 902 \$	5 709 902 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales
Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	16 663 \$	16 663 \$
2020-2021	0 \$	1 151 499 \$	1 151 499 \$
2021-2022	0 \$	1 895 060 \$	1 895 060 \$
2022-2023	0 \$	1 286 141 \$	1 286 141 \$
2023-2024	0 \$	1 503 269 \$	1 503 269 \$
2024-2025	820 041 \$	0 \$	820 041 \$
Total	820 041 \$	5 852 632 \$	6 672 673 \$

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	6 672 673 \$
Montant de la contribution gouvernementale	6 672 673 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		
518-409	Étude préliminaire STEU	Rue industrielle	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	100 000 \$	100 000 \$	Phase1: l'analyse par la firme WSP sur l'état de la situation actuelle de l'usine. Phase2: étude DRI détaillée la problématique. Phase3: mandat à Sonner pour rechercher la solution efficace la moins coûteuse. Phase4: mandat à donner pour plans et devis
2021-508	Station de pompage # - rue Godard	301 rue Godard	0 \$	0 \$	0 \$	46 042 \$	73 958 \$	200 000 \$	320 000 \$	Mise à jour de la station #8, refaire toiture, installer une vanne de refoulement, remplacer 2 pompes et en ajouter 1 supplémentaire
2022-554	Station de pompage SA Beauvillage	200 rue Beauvillage	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	158 800 \$	158 800 \$	Travaux de ventilation, clapet anti-retour et achat d'une pompe pour la station SA
2023-503	Station de pompage rue Neveu - Palier intermédiaire	Rue Neveu	0 \$	0 \$	0 \$	22 730 \$	0 \$	0 \$	22 730 \$	Réfection du palier intermédiaire
2024-551	Poste de surpression	rue Jean-Baptiste Reid	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 000 \$	5 000 \$	
2024-502	Boîte de jonction #12 rue Pelletier	rue Pelletier	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 000 \$	6 000 \$	Remplacement de la boîte de jonction
2024-504	Palier intermédiaire #14	rue Laviolette	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	25 000 \$	25 000 \$	Réfection du palier intermédiaire
2024-505	Ligne d'eau potable - Variateurs de vitesse (2)	933 rue de la Madone	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	60 000 \$	60 000 \$	Remplacement de variateurs de vitesse

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		
2024-501	Mise à niveau phase 1- STEU	rue industrielle	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	230 241 \$	230 241 \$	Mise à niveau phase 1
Sous-totaux par type										
Collecte et interception des eaux usées et pluviales			0 \$	0 \$	0 \$	68 772 \$	73 958 \$	389 800 \$	532 530 \$	
Distribution de l'eau potable			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 000 \$	5 000 \$	
Traitement de l'eau potable			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	60 000 \$	60 000 \$	
Traitement des eaux usées			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	330 241 \$	330 241 \$	
Total			0 \$	0 \$	0 \$	68 772 \$	73 958 \$	785 041 \$	927 771 \$	

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		
Plan-2024	Plan d'intervention 2024	Secteur Mont-Laurier urbain	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 500 \$	17 500 \$	Plan d'intervention pour TECQ 2019-2024 visant des travaux d'infrastructures en eau et égout
Plan-2024	Plan d'intervention 2024	secteur Mont-Laurier urbain	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 500 \$	17 500 \$	Plan d'intervention pour TECQ 2019-2024 visant des travaux d'infrastructures en eau et égout
Sous-totaux par type										
	Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eau potable		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 500 \$	17 500 \$	
	Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 500 \$	17 500 \$	
	Total		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	35 000 \$	35 000 \$	

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type Infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux					Total	Commentaire	
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024			2024 - 2025
R-402	Remplacement et égout sanitaire	Boulevard Paquette entre Lavergne et Giroux	Collecte Distribution	163 121	1 1	0 \$	21 113 \$	0 \$	0 \$	1 017 578 \$	0 \$	1 038 691 \$	Tronçons BAP-17, BAP-18 et BAP-19 Aquaduc: segments 516 et 517 Égout sanitaire: segments 1026, 1028 et 1032
R-351	Centre-ville	Entre les rues Du Pont et Charles, et entre la Madone et le pont Feid	Distribution Collecte	365 420	1 1	16 663 \$	1 128 277 \$	1 895 060 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 040 000 \$	Remplacement des infrastructures souterraines, réseau d'aquaduc, d'égout sanitaire et pluvial. Tronçon selon plan d'intervention Pont-06, Pon 117 et non-04(#12 et #22 Aquaduc, Mad-09(#124, #125 et #126 pluvial) et Mad-10(#270 et #276 sanitaire)
2021-CD	Reconstruction du regard et des conduites qui s'y raccordent	intersection rues Charles et Désormeaux	collecte	20	1	0 \$	2 109 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 109 \$	Tronçons: Chas-07, Chas-08, DES-04, DES-05. Segments de conduite sanitaire: 484, 485, 517 et 1286. Regard principal complexe de l'intersection de 2 rues. Regard vétuste à reconstruire.

N°	Titre	Localisation	Type Infrastructure	Long. (m)	Nb de conduites	Coûts des travaux						Commentaire		
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		Total	
R-410	*Séparation égout sanitaire Des Carrières/Hébert.	intersection des rues Des Carrières et Hébert	Collecte Distribution	189 135	1 1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	406 910 \$	0 \$	406 910 \$	Tronçon Carr-01 et 03. Segments sanitaire: 831, 836, 1213 et 1214. Segments aqeduc: 422 et 424. Ajout d'un pluvial	
R-397	Chapleau et Madone	Rue Carillon à Rue de la Madone	Distribution Collecte	209 172	1 1	0 \$	0 \$	0 \$	1 217 369 \$	4 823 \$	0 \$	1 222 192 \$	Tronçons: MAO-08 et CHAC-01. Segments aqeduc: 135 et 206. Segments san.: 271, 426. Ajout d'un pluvial	
Sous-totaux par type														
Collecte						964	3	8 665 \$	598 525 \$	985 431 \$	730 421 \$	715 126 \$	0 \$	3 038 168 \$
Distribution						830	4	7 998 \$	352 974 \$	909 629 \$	486 948 \$	714 183 \$	0 \$	2 673 734 \$
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20% Total								16 663 \$	1 151 499 \$	1 895 060 \$	1 217 369 \$	1 429 311 \$	0 \$	5 709 902 \$



Municipalité (code géographique) : Mont-Laurier (79088)
Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Redaction

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1179088

N° de version : 5

Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTQ